



ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le Canard Ô Sang



Août 2025



S O M M A I R E

Communiqué de presse	1
IGAS : Management à la Française	2
Chartes des relations au travail en Occitanie	2
Budget et ambition Plasma 2026	4
Santé au travail et nouvelle génération	4
Mise en demeure ; jours fériés travaillés	6
Adhérez !	6

Extrait du communiqué de presse intersyndical du 09 août 2025

Alors que le chômage repart à la hausse dans une conjoncture économique déprimée. Au moment où une commission d'enquête sénatoriale met au jour le maquis des dispositifs permettant de transférer 211 milliards d'argent public vers les entreprises sans évaluation rigoureuse de leur efficacité, sans contrôle ni condition pour certains.

En plein milieu de l'été, au moment où les françaises et les français tentent, pour ceux qui en ont encore les moyens, d'oublier un quotidien qui se dégrade, le gouvernement décide une nouvelle attaque en règle des droits des travailleurs et travailleuses.

Dans un contexte économique difficile, le gouvernement français engage une nouvelle offensive contre les droits des travailleurs.

En plein été, sans consultation des organisations syndicales, la ministre du travail publie une lettre de cadrage pour réformer l'assurance chômage et propose la suppression de deux jours fériés. Une première étape, le gouvernement ayant annoncé sa volonté de réformer de nouveau le droit du travail à la rentrée, ouvrant ainsi « en même temps » grand les portes du musée des horreurs de la stigmatisation des demandeurs d'emploi et de la dérégulation du marché du travail.

Les constats et propositions du gouvernement contenus dans les documents transmis affichent une volonté explicite de revenir sur 70 ans de luttes et d'acquis sociaux avec de nombreuses contrevérités



Le gouvernement prétend que la trajectoire budgétaire de l'assurance chômage s'est dégradée, mais cette affirmation est contestée par l'Unedic, la Banque de France et la commission européenne.

Les organisations syndicales considèrent cette situation comme un tournant social et démocratique.

Elles se réuniront le 1er septembre pour examiner les moyens de contrer cette "brutalité" envers la société et le monde du travail, avertissant solennellement sur les conséquences de ces réformes.

Management à la Française L'EFS Face à Ses Défis

Pour un Cadre de Travail Respectueux

Une étude récente de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), parue en mars 2025, dresse un tableau peu flatteur du management "à la française".

Comparée à nos voisins européens, la France se distingue par des pratiques managériales encore trop verticales et un dialogue social insuffisant, impactant directement le taux d'emploi, l'absentéisme et le bien-être au travail.

À la **CFDT** EFS, ce constat ne nous surprend malheureusement pas. Nous observons quotidiennement les mêmes dérives au sein de l'Établissement Français du Sang, quelle que soit la région. Le manque de considération pour le dialogue social et des schémas hiérarchiques rigides persistent.

Plus largement, nos remontées de terrain font état de pratiques de management autoritaire, d'un non-respect flagrant des règles établies, des accords d'entreprise et même, parfois, des principes fondamentaux du Code du travail. Cette situation crée un climat de tension et d'incertitude profond pour nos collègues, affectant leur quotidien et leur engagement.



Face à ces enjeux majeurs, la **CFDT** EFS exige :

- Une transformation profonde des pratiques managériales, axée sur le respect mutuel, l'écoute et un dialogue social constructif.
- Le strict respect des règles, des accords et du Code du travail par l'ensemble de la hiérarchie.
- Le renforcement des dispositifs d'accompagnement pour les salariés et la pleine reconnaissance du rôle des représentants du personnel, garants du respect des droits.
- Le management doit être un levier d'épanouissement et non de souffrance.

La **CFDT** EFS restera mobilisée pour défendre les droits des salariés et garantir des conditions de travail dignes au sein de l'établissement.

La région OCCITANIE, sort sa Charte des relations au travail...

La **CFDT** a pris connaissance de la nouvelle "Charte des relations au travail" de l'EFS Occitanie, réalisé par un cabinet extérieur privé....
Vive l'argent public !

On nous promet le "bien vivre ensemble", mais la **CFDT** y a surtout découvert un cours de bonnes manières pour adultes.

- "J'adopte un comportement cordial et poli en exprimant le bonjour, s'il vous plaît, merci et au revoir". Sérieusement ? On en est là ?
- "Je porte une tenue vestimentaire correcte et adaptée et je prends soin de mon hygiène personnelle". On a bien noté le conseil, merci. On pensait que notre sens des responsabilités s'étendait déjà à ça, mais visiblement, il faut le préciser.
- "Je veille à maintenir une ambiance de travail calme et sereine". Mais qui crée vraiment le stress et les tensions ? Sûrement pas les salariés eux-mêmes !
- "Je coupe court aux rumeurs". Ah, si seulement c'était aussi simple ! Plutôt que de nous transformer en détectives anti-rumeurs, la direction ne préférerait-elle pas communiquer clairement afin d'éviter le terreau des rumeurs ?

Cette charte, c'est le chef-d'œuvre de l'évidence et de la condescendance. On nous parle d'"humanité" qui serait la "raison d'être de notre métier", tout en nous traitant comme des gamins.

Afin de compléter ce guide des bonnes manières, nous aussi nous avons quelques propositions de la même veine !

- Le salut "EFS-Respect" : Avant chaque interaction avec un collègue ou un supérieur, effectuer un salut codifié (par exemple, main sur le cœur et hochement de tête profond ou même révérence) pour signifier le respect mutuel de la charte.
- La "pause méditation collective" : Instaurer une pause quotidienne de cinq minutes où chacun doit fermer les yeux et visualiser une "ambiance calme et sereine" pour contribuer activement à son maintien. Mmmmm !
- Le "challenge zéro-rumeur" : Chaque salarié est équipé d'un petit sifflet qu'il doit utiliser dès qu'une rumeur est détectée, entraînant l'arrêt immédiat de la conversation et une réprimande amicale du siffleur.

- Le "kit de bonne humeur" obligatoire : Chaque matin, chaque salarié doit choisir en ERI/ERC (équipement de rire individuel ou collectif) : nez rouge, coussin péteur, grosses lunettes, chapeau pointu...



- Le "rapport d'hygiène personnelle" : Chaque fin de semaine, un contrôle de la bonne tenue et de l'hygiène personnelle sera effectué (cheveux, oreilles, mains, orteils, dents...).
- La "danse de la convivialité" : Pour favoriser la bonne ambiance et la cohésion, organiser une courte chorégraphie collective spontanée une fois par semaine dans les espaces communs.
- "L'auto-critique bienveillante" hebdomadaire : Devant un miroir, chaque salarié doit verbaliser une autocritique constructive de sa semaine de travail, en veillant à ce qu'elle soit "bienveillante" envers soi-même. De type : "je me sens de mieux en mieux à l'EFS", "la vie à l'EFS, c'est formidable !", "les critiques : je les accepte sans sourciller !"
- Le "mur des excuses" : Mettre en place un tableau où chacun peut poster des excuses écrites, même pour des peccadilles, afin de montrer sa capacité à se remettre en question.
- Le "code vestimentaire thématique" : Chaque jour de la semaine, un thème vestimentaire est imposé (ex: "journée couleur de l'optimisme", "journée vêtement qui favorise la sérénité") pour renforcer la "tenue correcte et adaptée".
- Le "mentorat de politesse" : Chaque salarié plus ancien est désigné "mentor de politesse" pour un nouveau venu, avec pour mission de s'assurer que les "bonjour, s'il vous plaît, merci" sont bien appliqués au quotidien. Le padawan sera suivi jusqu'à son habilitation finale.

La CFDT est là pour défendre vos vrais droits, pas pour vous apprendre à vous brosser les dents. Pour des relations de travail justes et respectueuses, on compte sur de vrais engagements, pas sur un guide de savoir-vivre. Vos délégués CFDT, plus que jamais à vos côtés !

Budget EFS 2026, ambition plasma

la CFDT pleinement mobilisée

Au premier semestre 2025, la CFDT prend connaissance du versement par l'État de 1,2 milliard d'euros aux profils du Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies LFB (Arrêté du 31 mars 2025), notre partenaire, afin de recapitaliser la société. En comparaison, l'EFS a obtenu à peine 9 % de cette somme pour son budget 2025...

Pendant le même temps, la CFDT arrive à se procurer tant bien que mal le rapport confidentiel de l'IGAS/IGF de 2023 portant sur « La filière française du sang et du plasma ». On y apprend notamment que ce rapport préconise une subvention de financement à hauteur de 200 M€. La CFDT souligne que ces hauts fonctionnaires sont connus pour allouer uniquement les moyens strictement nécessaires au fonctionnement des établissements.



Malgré ces recommandations, l'État a réduit de moitié ces subventions à l'EFS. La CFDT exprime de vives inquiétudes face à cette situation, notamment concernant les objectifs contradictoires imposés à l'établissement public.

Paradoxalement, l'État demande à l'EFS de tripler ses prélèvements de plasma destinés au LFB d'ici 2028, et ce, à des conditions financières encore défavorables.

Parallèlement, un investissement massif de plus de 1,2 milliard d'euros est réalisé dans le LFB, société anonyme détenue à 100 % par l'État avec une stratégie de développement à l'international dans des centres de collectes non éthiques (Europlasma, Cf. Canard O Sang de décembre 2024 - Edito : Ambition Plasma 2025).

La CFDT soulève des questions éthiques sur ce traitement différencié entre secteurs public et privé, et s'interroge sur les intentions réelles de ces investissements : l'objectif serait-il à terme de se substituer aux services de l'EFS dans la collecte de plasma ?

Dans le contexte économique et budgétaire actuel, la CFDT demande instamment à l'État de soutenir véritablement l'EFS en lui permettant :

- D'investir dans sa modernisation matérielle et immatérielle
- D'améliorer les conditions de travail
- De revaloriser les salaires

Pour faire entendre ses préoccupations, la CFDT a entrepris plusieurs démarches :

- Sollicitation des députés et sénateurs
- Interpellation de la commission des affaires sociales
- Sensibilisation de la presse, notamment Le Canard Enchaîné qui s'est montré très intéressé par nos craintes.

Des questions officielles ont déjà été transmises au Ministre concerné, dans le but de mettre en lumière ce traitement inéquitable de l'Établissement Français du Sang.



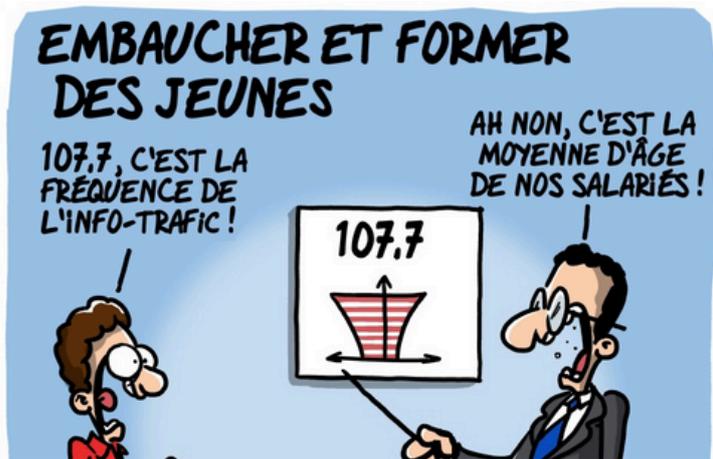
Transformation Générationnelle des Jeunes Actifs

Changement de Perspective

En 2024, les jeunes salariés français âgés de 18 à 30 ans démontrent une approche radicalement nouvelle de la santé professionnelle.

Chiffres Clés (selon le baromètre de Malakoff Humanis) :

- 49% des jeunes actifs ont pris un arrêt maladie (contre 42% tous salariés confondus)
- Durée moyenne des arrêts plus courte : 12 jours (contre 15 jours pour l'ensemble des salariés confondus et 23 jours pour les plus de 50 ans)
- 22% des arrêts sont liés à des motifs psychologiques



Cette génération, marquée par la pandémie de COVID-19, considère désormais que préserver sa santé n'est pas un signe de faiblesse, mais une nécessité.

Dynamiques Psychologiques et Professionnelles

Le contexte professionnel des jeunes est fortement impacté par le stress et les tensions.

66% des moins de 30 ans considèrent leur emploi comme stressant, avec des difficultés majeures d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Paradoxalement, 69% se déclarent en bonne santé, soulignant une approche proactive de la prévention.

Leur stratégie se caractérise par une plus grande assertivité : 27% demandent directement un arrêt à leur médecin, contre 20% chez leurs aînés. Les motifs psychologiques représentent désormais 22% des arrêts, contre 16% pour l'ensemble des salariés.

Cette génération, marquée par la pandémie de COVID-19, considère désormais que préserver sa santé n'est pas un signe de faiblesse, mais une nécessité.

Dynamiques Psychologiques et Professionnelles

Le contexte professionnel des jeunes est fortement impacté par le stress et les tensions.

66% des moins de 30 ans considèrent leur emploi comme stressant, avec des difficultés majeures d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Paradoxalement, 69% se déclarent en bonne santé, soulignant une approche proactive de la prévention.

Perspectives et Attentes Professionnelles

Les jeunes actifs formulent des attentes claires envers leurs employeurs :

- Une charge de travail allégée
- Une meilleure reconnaissance
- Plus de flexibilité
- Un accompagnement médical renforcé

Cette génération appelle à un nouveau pacte social, où le bien-être n'est pas sacrifié pour la carrière.

La **CFDT** souligne l'importance des conditions de travail comme élément stratégique. L'enjeu devient désormais de créer un environnement professionnel plus humain et équilibré, reconnaissant la santé comme un capital à protéger et non comme une variable d'ajustement.

Pour rappel : Dans le conflit social de juillet, la **CFDT** a poussé un certain nombre de situations qui dégradent les conditions de travail des personnels et voici ce que nous avons notamment obtenu (Cf. canard O sang de juillet) :

- Lancement d'un schéma directeur QVCT (dans le cadre du COP 2025-2028) négocié avec les Organisations Syndicales Représentatives (OSR). Il est temps de co-construire un véritable projet social qui anticipe et compense les impacts potentiels des projets sur le personnel (conditions de travail comme conciliation vie pro/perso).
- Révision de la gestion des fiches RPS, avec meilleure traçabilité. Certaines Directions ne pourront plus cacher ces fiches ! Nous en sommes là....
- Un référent QVCT dans chaque région, avec du temps et une fiche de mission dédiée. C'est un poste indispensable si on veut vraiment moderniser et harmoniser les bonnes pratiques partout sur le territoire.

Mise en demeure : Jours fériés travaillés

la CFDT met l'EFS en demeure pour violation de la convention collective

La CFDT alerte sur une dérive croissante concernant le travail les jours fériés au sein de l'EFS, en contradiction avec la convention collective nationale.

Article 3-2-3-3. Jours fériés de la convention collective stipule :

“*Les jours fériés définis à l'article L3133-1 du nouveau Code du travail (ancien article L222-1 du Code du travail), ainsi que les jours fériés résultant de dispositions légales et réglementaires spécifiques, sont payés et chômés. Toutefois, compte tenu des activités particulières de l'EFS liées à l'urgence et à la continuité du service public transfusionnel qui ne peuvent permettre une interruption de travail, le personnel pourra être amené à travailler les jours fériés.*”

Problématique actuelle : Actuellement, de nombreux services sont désormais ouverts les jours fériés, causant un préjudice significatif pour les personnels. Ces pratiques s'écartent manifestement du cadre conventionnel initial.

Démarches syndicales : Face à cette situation, la CFDT a entrepris plusieurs actions :

- Saisine de la commission mixte paritaire d'interprétation
- Transmission d'un argumentaire détaillé de 9 pages
- Interpellation formelle de la Direction

Réponse institutionnelle : La Direction a jusqu'à présent esquivé une résolution claire :

- Refus de présenter des documents
- Réponse présidentielle du 4 février considérée comme insuffisante et non réglementaire

Position syndicale : Confortée par son expertise juridique et son conseil d'avocat, la CFDT met officiellement en demeure l'EFS le 25/08 de :

- Cesser les violations de la convention collective
- Convoquer une réunion du CSEC sous un mois
- Présenter les suites envisagées

La CFDT reste mobilisée pour faire respecter les droits des personnels et le cadre réglementaire en vigueur.

À suivre...



Adherez en ligne !



VOS ÉQUIPEMENTS DE
PROTECTION INDIVIDUELLE :

